



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 26 mars 2026

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité
Système d'information sur les nouvelles
entreprises (SINE)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête auprès des entreprises créées en 2026 (Système d'information sur les nouvelles entreprises - Sine 2026)
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>Le champ de l'enquête couvre les entreprises au sens des unités légales productives marchandes non agricoles. Les secteurs d'activité concernés de la NAF rév 2. sont les sections B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, P, Q, R et S. La diffusion des résultats de cette cohorte sera réalisée en nouvelle nomenclature (NAF 2025).</p> <p>L'unité statistique enquêtée, l'entreprise, est entendue au sens de l'unité légale. L'échantillon est composé des créations pures (donc hors reprises et réactivations). En corollaire, quand on parle de « créateur » dans Sine, on parle donc en réalité d'un « créateur d'une nouvelle entreprise » (un module de l'enquête s'intéresse aux caractéristiques des créateurs). Le périmètre choisi implique que les nouveaux créateurs qui reprennent une entreprise existante ne sont donc pas couverts par le champ du dispositif.</p>
Champ géographique	L'enquête couvre la France entière (tous DOM compris). Aucune extension régionale n'est envisagée et l'enquête ne fait pas partie d'un volet international.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	<p>Pour la 1^{re} vague : Enquête auprès des entreprises créées en 2026 - situation initiale, en 2026</p> <p>Pour la 2^e vague : Enquête auprès des entreprises créées en 2026 - situation en 2029</p> <p>Pour la 3^e vague : Enquête auprès des entreprises créées en 2026 - situation en 2031</p>
URL de consultation du	

questionnaire	
Objectifs	<p>L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises et de suivre leur évolution au cours de leurs cinq premières années d'existence.</p> <p>Plus précisément, la première interrogation de l'enquête permet de décrire le profil du créateur, de déterminer les conditions de la création d'entreprise et la préparation du projet et d'étudier les caractéristiques des entreprises l'année de leur création.</p> <p>Les enquêtes de réinterrogation permettent de suivre les trajectoires des entreprises et l'évolution de leurs caractéristiques, en particulier : mesurer la durée de vie des entreprises et le taux de démarrage de l'activité, repérer les changements de catégorie juridique (passage de micro-entrepreneur à société par exemple) et suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux...).</p> <p>Enfin le dispositif permet d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes (1994, 1998, 2002, 2006, 2010, 2014, 2018 et 2022).</p> <p>La cohorte 2026 a également pour nouveaux objectifs d'appréhender la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les nouvelles entreprises, les actions mises en place en faveur de la transition écologique et de collecter de l'information sur les raisons de la cessation, le cas échéant.</p> <p>Les résultats sont exploitables nationalement, régionalement et sectoriellement.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>Le questionnaire de première interrogation porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le profil du porteur de projet (situation personnelle et professionnelle, prestations perçues, expérience, motivations) - la préparation et le financement de son entreprise (choix du régime entrepreneurial, accompagnement, formation, moyens financiers, difficultés rencontrées, sources de financement, aides reçues, actions en faveur de la transition écologique) - la situation actuelle de son entreprise au moment de l'enquête (raisons de cessation, lieu et temps dédié à l'activité, clientèle, sous-traitance, nature de l'activité, emploi, appartenance à un réseau, utilisation d'internet ou des réseaux sociaux, utilisation de l'intelligence artificielle)

- les perspectives pour l'avenir

Les questions sur l'intelligence artificielle sont nouvellement introduites sur la cohorte 2026 en 1^{re} vague et pourraient être reconduites les vagues suivantes pour étudier les actions prises dans ce domaine depuis la création.

Des questions sur la transition environnementale ont été introduites en 2022. Elles ont été largement remaniées à l'occasion de cette cohorte pour mieux prendre en compte les considérations actuelles sur le sujet.

Enfin, les questions sur la cessation sont également nouvelles pour cette cohorte. Elles seront introduites également en 2e vague. Leur maintien en 3e vague dépendra du taux de réponse obtenu en 2e vague, car la population des entreprises cessées pourrait être plus difficile à contacter et convaincre à répondre que celles encore en activité.

Les questionnaires de réinterrogation permettent de suivre le devenir de l'entreprise au bout de 3 et 5 ans, son développement et les conditions de sa pérennité/réussite. Les thèmes principaux abordés sont :

- les évolutions relatives aux informations légales de l'entreprise (siren, activité, forme juridique, dirigeant),
- la place de cette nouvelle activité dans la situation professionnelle du créateur (activité principale ou de complément),
- les raisons de la cessation, le cas échéant,
- les difficultés rencontrées,
- les dispositifs d'aide,
- les actions en faveur de la transition écologique,
- le recours à la sous-traitance et l'appartenance à un réseau,
- le travail avec des plateformes numériques de mise en relation,
- l'évolution de l'activité (investissements, chiffre d'affaires, clientèle) et de l'emploi,
- l'accompagnement dont a bénéficié l'entreprise et son utilisation d'internet, des réseaux sociaux ou de l'intelligence artificielle,
- les perspectives pour les 12 prochains mois.

Quelques questions sont différenciées selon le type d'entreprise interrogée : société, entreprise individuelle hors régime

	<p>microentrepreneur ou micro-entrepreneur. Néanmoins, le questionnaire 2026 est globalement commun aux 3 types d'entreprises.</p> <p>La demande d'opportunité est demandée pour les 3 interrogations de la cohorte 2026 du dispositif Sine.</p>
Historique	<p>Cette enquête prend place dans le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine). Ce dispositif vise à analyser les conditions de développement et les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des 5 premières années de leur existence.</p> <p>Une nouvelle cohorte est lancée tous les quatre ans. Cette enquête auprès des entreprises créées en 2026 constituera la neuvième cohorte du dispositif initialisé en 1994 (1994, 1998, 2002, 2006, 2010, 2014, 2018, 2022).</p> <p>Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises : interrogation initiale peu après la création, deuxième interrogation trois ans après la création et troisième interrogation cinq ans après la création.</p> <p>Sur les cohortes 2010, 2014 et 2018 cette enquête comporte deux questionnaires, un questionnaire portant sur les créateurs classiques et un questionnaire portant sur les créateurs micro-entrepreneurs (anciennement auto-entrepreneurs). À compter de 2022, le questionnaire redevient unique mais comporte une partie commune et des parties spécifiques à chaque type d'entreprise. En 2026, une harmonisation des questions conduit à un questionnaire unique et commun à tous les types d'entreprises, avec seulement quelques questions spécifiques à un type donné.</p> <p>Jusqu'ici, chaque nouvelle cohorte faisait l'objet d'un avis en opportunité et chaque vague de collecte (trois par cohorte) était soumise au Comité du label pour un avis de conformité. Pour l'édition 2026, ces avis sont sollicités en une seule fois pour les trois vagues, avec néanmoins transmission des questionnaires définitifs et du bilan de leur test au Comité du Label.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>La deuxième interrogation de la cohorte 2018, dont la collecte a eu lieu de novembre 2021 à avril 2022, portait sur une période de développement des jeunes entreprises largement marquée par la crise sanitaire de la covid 19. Le questionnaire avait été adapté à ce contexte particulier afin d'être en mesure d'observer l'effet de la crise sur la survie ou le développement de l'activité et de pouvoir décrire les profils les plus touchés ou ceux qui en ont le moins subi les effets.</p>

<p>Concertation</p>	<p>Un groupe large d'utilisateurs réunissant de nombreuses compétences et de nombreux points de vue différents a été constitué lors du démarrage du projet Sine en 1994. Ce comité des utilisateurs a été réuni à de nombreuses reprises lors des cohortes précédentes. Il a été de nouveau réuni pour préparer le lancement de la première interrogation de la nouvelle cohorte 2026. En amont, les équipes de recherche ayant demandé accès à Sine via le CASD dans les 12 dernières années ont été sollicitées pour rendre compte de leur utilisation et attentes vis-à-vis des enquêtes Sine. Cela a conduit à intégrer un chercheur de l'université de Strasbourg à ce comité.</p> <p>Ont été par ailleurs conviés les représentants des organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insee (représentants des chargés d'études régionaux et des chargés d'études sur l'emploi) et services statistiques ministériels : ministère du Travail (Dares), ministère de la Transition écologique (SDES) ; - Direction générale des entreprises (DGE) ; - organismes en lien avec la formation, l'accompagnement et le financement des entreprises : banque publique d'investissement (BPI France), France Active, Initiative France, Haut commissariat à la stratégie et au plan, BGE, Transitions Pro, Adie, Unédic, Banque de France ; - chambres des métiers : assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), Chambre de commerce et d'industrie de Paris ; - organisations professionnelles : Medef, confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et union des entreprises de proximité (U2P), Institut supérieur des métiers ; - syndicats de salariés : confédération générale du travail (CGT), confédération française démocratique du travail (CFDT). <p>Les nouveautés propres à la cohorte 2026 émanent de cette concertation.</p>
<p>Origine de la demande</p>	<p>L'enquête est d'initiative nationale avec pour objet d'alimenter le débat public. Elle est sans lien avec un règlement européen. Elle fait l'objet d'une exception spécifiée dans la circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises, permettant d'interroger ces</p>

	<p>entreprises plusieurs fois dans l'année dans le cadre des enquêtes sur le suivi de cohortes des entreprises récemment créées.</p>
<p>Place dans un dispositif statistique</p>	<p>Le dispositif Sine s'inscrit dans l'ensemble du système d'information sur la démographie des entreprises, qui permet notamment le suivi des entreprises actives économiquement, des créations, des défaillances et de la pérennité des entreprises nouvellement créées. Ce système d'information s'appuie principalement sur le répertoire administratif Sirene de l'Insee, à partir duquel sont estimés les événements démographiques qui affectent les entreprises.</p> <p>Il a fait l'objet d'une refonte avec le développement d'un nouveau système d'information sur la démographie d'entreprises (dit Side), s'appuyant sur le répertoire statistique Sirius et répondant au nouveau règlement européen EBS (European Business Statistics) en 2022. Cependant, l'utilisation de sources administratives ne permet pas de disposer de suffisamment d'informations sur le profil des créateurs, les difficultés rencontrées et le devenir des entreprises créées, ni de fournir une mesure précise de la durée de vie des entreprises ou du taux de démarrage effectif de l'activité après l'immatriculation. C'est pourquoi ce dispositif est enrichi par cette enquête récurrente par cohorte permettant d'étudier et d'approfondir ces sujets. Le programme Sine constitue ainsi une source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise/créateur.</p> <p>Pour une cohorte donnée, il peut être complété par l'information disponible dans des sources administratives : rapprochement avec le répertoire Sirene, les données de l'Acoss pour le suivi des chiffres d'affaires trimestriels des micro-entrepreneurs, les données de la déclaration sociale nominative pour le suivi de l'emploi salarié et les données fiscales pour les sociétés.</p>
<p>Extensions géographiques</p>	<p>L'échantillon Sine 2026 ne comporte aucune extension régionale.</p>
<p>Utilisateurs</p>	<p>La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte d'acteurs publics ou privés, au niveau national ou local. Les chambres consulaires, les banques, les conseils régionaux, les organismes concernés par les politiques d'aides ou de soutien à la création d'entreprises, la Banque publique d'investissement, le ministère de l'Emploi et le ministère de l'Économie ont un besoin important d'informations en la matière afin d'orienter leur politique. Les chercheurs sont également utilisateurs des fichiers Sine via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD).</p>

En interne à l'Insee, les principaux utilisateurs sont la direction des statistiques d'entreprises et le pôle national de compétence sur la démographie des entreprises pour des exploitations nationales et les chargés d'étude régionaux sur leur périmètre géographique. Le département de l'emploi et des revenus d'activité utilise les données de l'enquête Sine, qui représente pour eux une source rare d'information sur les micro-entrepreneurs notamment.

Des études sont également menées sur des périmètres sectoriels.

Ces utilisateurs ont mis en avant l'absence d'informations sur les raisons de cessations d'entreprises nouvellement créées, c'est pourquoi il a été décidé de rajouter un module sur cette thématique pour cette nouvelle cohorte.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Ponctuelle ou pluri-annuelle
Période de collecte	<p>Pour cette nouvelle cohorte des entreprises créées au premier semestre 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la première interrogation aura lieu de novembre 2026 à mars 2027 ; - la seconde interrogation se déroulera de novembre 2029 à mars 2030 ; - la troisième sera réalisée de novembre 2031 à mars 2032.
Mode de collecte	<p>Le protocole de collecte prévoit une interrogation par internet (plateforme dématérialisée Platine collecte). Les identifiants et mots de passe sont envoyés par courrier une première fois à l'ouverture de la collecte puis l'identifiant est rappelé à chaque courrier de relance postale.</p> <p>Le mode papier est proposé uniquement sur demande de l'entreprise tout au long de la collecte (envoi du questionnaire papier par la Poste ou par mail au format pdf par les gestionnaires d'enquête). Jusqu'à la collecte de la 3e interrogation de la cohorte 2018, la dernière relance postale de mise en demeure était systématiquement accompagnée de l'envoi d'un questionnaire papier. Pour la collecte de la 2e interrogation de la cohorte 2022, une partie de l'échantillon expérimente un protocole sans envoi de questionnaire papier lors de la dernière relance, dans le but d'étudier la possibilité de réduire le volume de questionnaires</p>

	<p>papier.</p> <p>Le protocole prévoit également des relances par mail et par téléphone.</p> <p>La gestion et le suivi des collectes sont assurés par 7 sites de gestion répartis en France. Le pôle national de compétence sur la démographie des entreprises à Nancy assure la coordination et le suivi national.</p> <p>Pour réduire la baisse du nombre de répondants, comme la plupart des unités interrogées sont des entrepreneurs individuels, il est envisagé de récupérer les données de contacts des entrepreneurs individuels – qui représentent environ les deux tiers des unités interrogées – via leurs réponses aux déclarations fiscales ou sociales, en conformité avec la RGPD.</p>
Comitologie	<p>La maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre du dispositif d’enquêtes sont toutes deux assurées par l’Insee (direction des statistiques d’entreprises et pôle national de compétence sur la démographie des entreprises). Elles réunissent et animent conjointement deux fois par an le comité des utilisateurs mentionné dans la rubrique “concertation”. Ce comité propose et valide les évolutions du questionnaire de l’enquête.</p> <p>Une fois par an, un comité d’échanges réunit les utilisateurs internes à l’Insee (chargés d’étude, pôles utilisateurs, services producteurs ou partenaires) pour communiquer sur l’actualité du dispositif, ses évolutions, les publications ou projets de diffusion en cours et pour faire remonter les besoins.</p>
Contraintes pour l’enquête	<p>Le temps de réponse médian consacré au remplissage est de 18 minutes et dépasse rarement 30 minutes. Cette information provient des répondants aux enquêtes précédentes ayant complété le champ « temps de remplissage ». Le temps de remplissage des nouveaux questionnaires de chaque campagne est estimé lors des tests réalisés par le réseau des enquêteurs entreprises. Le test de la 1^{re} vague du questionnaire 2026 est en cours, le temps de remplissage n’est donc pas encore connu à ce stade.</p> <p>Il n’est pas prévu de poser aux créateurs des questions sensibles prévues par la loi de 1978 (opinions religieuses, origines raciales ou ethniques, santé, vie sexuelle).</p> <p>Il n’est pas prévu de demander aux entreprises de communiquer une liste de leurs fournisseurs ou sous-traitants.</p>

Coût de l'enquête	<p>Les coûts estimés pour la 1^{re} interrogation de la cohorte 2026 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens humains en ETP de cadre A pour la conception, le suivi, l'exploitation et la publication des résultats de l'enquête sont estimés à 3 ETP - les moyens humains en ETP de cadre B pour la conception et la diffusion de l'enquête sont estimés à 2 ETP - les moyens humains en nombre de jours sur la période de collecte (5 mois) de cadre B ou C pour la partie gestion et suivi de collecte sont estimés à 1 100 jours (agents répartis sur 7 sites en direction régionale) - les coûts éditiques estimés (mise sous pli, envoi des courriers, y compris relances et questionnaires papier) : 180 000 € HT
Organisme collecteur	Insee
Plan de sondage	<p>La base de sondage correspondra aux entreprises créées au premier semestre 2026. Les données sont issues du système d'information de la démographie d'entreprises (Side). Afin d'être représentatif au niveau sectoriel et régional, l'échantillon interrogé comprendra entre 65 000 et 80 000 entreprises. La taille effective de l'échantillon est en cours de définition avec le pôle Ingénierie statistique d'enquêtes du département des méthodes statistiques de l'Insee.</p> <p>La stratification retenue sera la catégorie juridique simplifiée (3 modalités), le secteur d'activité (nomenclature agrégée au niveau section de la NAF 2025) et la région (nouvelles régions de 2016).</p>
Taille de l'échantillon	Entre 65 000 et 80 000 unités interrogées (pour un taux de réponse d'environ 60 %)

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Autres services producteurs	
Partenariat	Aucun

Date prévisionnelle de la première publication

Pour la 1^{re} interrogation de la cohorte 2026, les fichiers détail seront accessibles en interne à l'Insee puis via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) entre fin 2027 et le 1^{er} semestre 2028.

Une publication de 4 pages (collection Insee Première, mise en ligne sur insee.fr) est prévue au cours du 1^{er} semestre 2028 ainsi qu'un Insee Résultats (tableaux détaillés avec secret statistique et intervalles de confiance) sur la même période.